



DÉPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

REGISTRE  
DES DÉCISIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2021

**Décision n° 2021031**

**Date de convocation : 29/09/2021**

**Membres en exercice : 6**

**Votants : 5**

**Pour : 5**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Acte publié le : 19/10/2021**

L'an deux mille vingt et un, le onze octobre à neuf heures, le Bureau s'est réuni, à Orange, légalement convoqué par le président le 29 septembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Jacques BOMPARD.

**Présents :** M. Jacques BOMPARD, M. Nicolas PAGET, M. Christophe REYNIER-DUVAL, M. Thierry VERMEILLE, M. Xavier MARQUOT

**Absent :** M. Claude AVRIL

**Secrétaire de Séance :** M. Xavier MARQUOT

Rapporteur : M. Xavier MARQUOT

**OBJET : ACHAT PUBLIC / REPRISE CANALISATION D'EAUX USEES DN 300 / AVENUE GUILLAUME LE TACITURNE / ORANGE**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique et notamment son article L.2123-1, relatif à la procédure adaptée ;

**CONSIDÉRANT** que l'avenue Guillaume Le Taciturne, à Orange, située au nord du centre historique entre l'avenue de Champlain et l'avenue Jean Moulin présente des infrastructures très dégradées ;

**CONSIDÉRANT** que la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange a décidé de réhabiliter l'avenue afin de répondre aux besoins des usagers ;

REÇU EN PREFECTURE

le 18/10/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-084-248400236-20211011-DB2021031-0

**CONSIDÉRANT** qu'un marché a été conclu avec le bureau d'études CERETTI en vue d'assurer la maîtrise d'œuvre de ces travaux ;

**CONSIDÉRANT** que le programme de l'opération est défini et présente un coût estimé de travaux s'élevant à la somme de 565 545 € HT ;

**CONSIDÉRANT** que la consultation fera l'objet d'une procédure adaptée ouverte ;

**CONSIDÉRANT** que les pièces du dossier de consultation ont été rédigées par le bureau d'études CERETTI et les services de la CCPRO et qu'il convient de lancer une consultation en vue de confier la réalisation des travaux ;

**CONSIDÉRANT** que la durée de réalisation des travaux est estimée à 4 mois dont 1 mois de préparation ;

**CONSIDÉRANT** que s'agissant de prestations distinctes, le marché est alloté comme suit :

- Lot 1, Voirie estimé à **101 570 € HT** ;
- Lot 2 Réseaux humides estimé à **463 975 € HT**.

**CONSIDÉRANT** qu'un avis d'appel public à la concurrence sera publié au bulletin officiel des annonces des marchés publics ;

**CONSIDÉRANT** que les critères de jugement proposés par le pouvoir adjudicateur sont les suivants :

Prix : 70%

Valeur Technique : 30%

## LE BUREAU

**AYANT ENTENDU** l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le pouvoir adjudicateur à lancer le dossier de consultation et à signer toutes les pièces relatives au présent marché, après avis de la Commission d'appel d'offres réunie en formation MAPA ;
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget général pour le lot 1 et du budget annexe assainissement pour le lot 2 ;
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil de Communauté.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

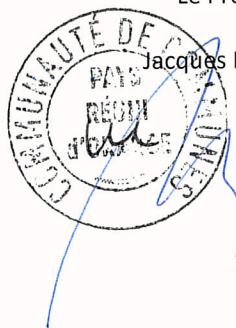
Ont signé les membres présents,

Pour copie conforme.

A Orange, le 11 octobre 2021

Le Président

Jacques BOMPARD



REÇU EN PREFECTURE

le 18/10/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-084-248400236-20211011-DB2021031-D